

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/11/2024 - B2024/017627 - 2003 B 01278 - 450 746 433 - A.S.C.

COMMUNICATION

Bilan simplifié
du 01/01/2023 au 31/12/2023

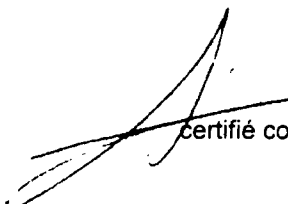
ASC COMMUNICATION
SIRET 450 746 433 00017

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif Immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Autres	715	95	620
Immobilisations corporelles	8 632	6 968	1 664
TOTAL I (5)	9 347	7 063	2 284
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	18 820		18 820
Créances autres (3)	1		1
Disponibilités	8 076		8 076
TOTAL II	26 897		26 897
TOTAL GENERAL (I + II)	36 244	7 063	29 181

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	4 000
Résultat de l'exercice	4 433
TOTAL I	8 433
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 241
Autres dettes	12 506
TOTAL III	20 747
TOTAL GENERAL (I + II + III)	29 180

 certifié conforme à l'original

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres	405	310		715	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	8 632			8 632	
TOTAL rubrique I	9 037	310		9 347	

II - AMORTISSEMENTS

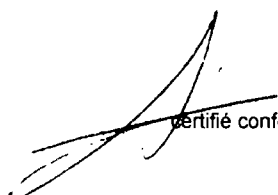
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles		95		95
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	5 723	1 245		6 968
TOTAL rubrique II	5 818	1 245		7 063

Certifié conforme à l'original

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

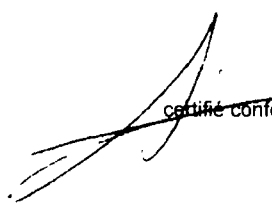
Primes et cotisations complémentaires facultatives		1 259
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		2 084
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	666	
Montant de la TVA collectée		2 454
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		886
N° du centre de gestion agréé	301830	


certifié conforme à l'original

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case




certifié conforme à l'original

Composition du capital social
du 01/01/2023 au 31/12/2023

ASC COMMUNICATION
SIRET 450 746 433 00017

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU
MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

400

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre

MME

Nom et prénom

SCHELL LINDA

Nom marital

Nombre de parts
ou d'actions

400

Pourcentage de
détention

100,00%

Date de
naissance

09/05/1982

Pays de
naissance

FRANCE

1

Code postal de
naissance

83

Commune de
naissance

TOULON

Numéro, type et
nom de voie

688 CHEMIN DES FAÏSSES

Code postal

83140

Ville

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

FRANCE

SARL ASC COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €
Siège social : 688 chemin des Faïsses 83140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON – SIRET : 45074643300017

Procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique

Page 1 sur 2

Le **25 avril 2024** à 9h, au siège social, Madame SCHELL, propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société.

L'associé unique de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de seule gérante de la société, Madame SCHELL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 / 12 / 2023**.

2. A pris les décisions suivantes :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31 / 12 / 2023**, et quitus au gérant,
- affectation des résultats,
- constatation des conventions visées aux articles L 233-19 et suivants du Code de Commerce,
- fixation de la rémunération du gérant et de l'associé,
- solde du compte courant d'associé,
- questions diverses,
- pouvoirs.

Première résolution

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 / 12 / 2023**, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion et donne quitus au gérant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecté le résultat de l'exercice clos le **31 / 12 / 2023** d'un montant de **4 433,23** Euros de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - à la réserve légale : | 0,00 Euros |
| - aux autres réserves : | 0,00 Euros |
| - en rapport à nouveau : | 0,00 Euros |
| - compte courant : | 4 433,23 Euros |

SARL ASC COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €
Siège social : 688 chemin des Faïsses 83140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON – SIRET : 45074643300017

Procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique

Page 2 sur 2

Troisième résolution

L'associé unique approuve la rémunération au titre des fonctions du gérant pour l'exercice écoulé d'un montant de 0 €, fixe la rémunération du gérant pour l'exercice en cours à 0 € et décide la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et facultatives du dirigeant pour l'exercice passé et celui en cours.

Quatrième résolution

Le solde du compte courant d'associé est approuvé par l'associé unique.

NOM	DEBUT		FIN	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Mme SCHELL Linda		7 229,08		12 499.39

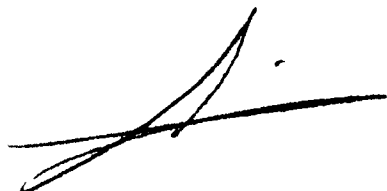
Cinquième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique

Fait à Six-Fours-les-plages, le 25 avril 2024

Signature de l'associé.



RAPPORT DE GESTION

concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;

Établissement des comptes annuels :

Aucune modification dans les conditions définies à l'article L. 123-17 du Code de commerce n'est intervenu dans la présentation des comptes annuels comme dans la méthode d'évaluation retenue.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice :

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce,

- l'activité de la société durant l'exercice a connu des variations : un début d'année avec un gros projet mis en place qui a rendu les 5 premiers mois difficiles, et une fin d'année où l'activité a été bonne.
- aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport est établi.

Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce :

Aucune convention n'a été conclue entre la gérante associée unique et la société.

Affectation du résultat :

Le montant du résultat net de l'exercice est de 4 433,23 €

Ma proposition d'affectation du résultat est de virer la totalité aux compte courant d'associé de la gérante unique.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

La gérance

SARL A.S.C. COMMUNICATION
688 chemin des Faïsses - 83140 Six-Fours
Tél : 04 94 74 91 55
www.asc-communication.com
RCS TOULON 450 746 433